

# Les loyers des logements du parc privé seront encadrés à Bordeaux à partir du 15 juillet 2022

**Communiqué de presse du 7 juillet 2022**

L'arrêté préfectoral du 20 juin 2022 fixant les loyers de référence dans la commune de Bordeaux a été publié.

La Chambre des Propriétaires de Bordeaux, de la Gironde et de la Dordogne – UNPI 33/24, s'est toujours opposée à ce dispositif injuste, injustifié et inadapté, en particulier à travers deux recours en Conseil d'État.

L'examen des loyers de références majorés et des conditions de leur application à des cas concrets montre la stupidité du dispositif et ses effets pervers. En voici quelques exemples :

- Les loyers des logements les moins chers de Bordeaux devront encore baisser, c'est le cas par exemple des studios de 15 à 20 m<sup>2</sup>, loués aujourd'hui entre 400 € et 500 € hors charges qui devront baisser de 100 €/mois environ ! Inversement les grands studios loués 650 € et plus ne seront pas impactés !
- Dans une même rue, le passage d'une zone à l'autre fait que deux immeubles voisins auront des loyers maxima différents de plus de 10% !
- Pour un type de logement déterminé, les logements de petite surface sont très souvent impactés alors qu'ils sont déjà les moins chers : comme si le loyer d'un logement était une variable linéaire de la surface !

Après avoir mis en place le permis de louer dans plusieurs communes de la métropole, avec des résultats sans rapport avec les annonces initiales, la ville et la Métropole de Bordeaux continuent à vouloir réguler toujours plus le logement. Nous prédisons que les difficultés à se loger vont augmenter de façon importante dans les mois et les années qui viennent, alors que la construction de nouveaux logements en grand nombre est la seule solution pour loger décemment tous les habitants.

La Chambre des Propriétaires de Bordeaux, de la Gironde et de la Dordogne – UNPI 33/24, présentera le bilan prévisionnel de l'encadrement des loyers, les solutions pour les propriétaires, et le bilan du permis de louer en Gironde, de la taxe foncière et du DPE lors d'une conférence de presse

**Le mardi 12 juillet à 15H00 à l'UNPI 33/24**

7 cours de Gourgue à Bordeaux, et également en visio

(Inscription pour la visio sur [contact@33unpi.org](mailto:contact@33unpi.org))

Renseignements : Denis JACQUES / 06 43 35 33 25